

CONSULTATION NATIONALE

(N° 2013 D 3281)

La STEG se propose de lancer une Consultation Nationale pour la fourniture de :

PIECES DE RECHANGE POUR BCC.

Sous peine de nullité, les offres doivent être établies et présentées conformément au cahier des conditions de consultation (CCC).

Sous peine de rejet catégorique, les offres doivent parvenir à la STEG sous triples enveloppes cachetées par voie postale et recommandées ou « Rapid-Poste » ou déposées au Bureau d'Ordre Centrale de la STEG (contre décharge) au plus tard le **Lundi le 07 Octobre 2013 à 17H30**, délai de rigueur au nom de :

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACHATS

DE LA DISTRIBUTION ELECTRICITE ET DU GAZ , 38, Rue Kémal Ataturk 1001 Tunis

CONSULTATION NATIONALE N° 2013 D 3281 : «PIECES DE RECHANGES POUR BCC»

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des plis, seul le cachet du Bureau D'Ordre Centrale de la STEG fait foi.

Les offres doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

- * Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent.
- * Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.
- * Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.

Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.

NB : Les pièces annexes doivent être constituées à défaut d'original en copies certifiées conformes.

Les soumissionnaires doivent également accompagner leurs offres:

- * D'une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale).
- * D'une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essayés).

Le délai pendant lequel les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres est de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce auprès de la **DDI/Direction Logistique de la distribution** à l'adresse suivante :

STEG - DIRECTION DE LA DISTRIBUTION ELECTRICITE ET GAZ

Direction Logistique Distribution / DP- Approvisionnement -- 38, Rue Kamel Ataturk, Bat.(G) 3^{ème} étage

Tél. (216) 71 341 311 poste 4627 – Fax : (216) 71 349 981

Les intéressés peuvent retirer le dossier de la consultation sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de trente dinars (**30 DT**) en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la STB : **CCB- STEG : 10 40 41 00-009280378859**

Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant retiré d'une façon régulière le cahier des charges.